

## ARRETE DU MAIRE N° 47/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu les travaux à exécuter au N° 6 rue Saint-Pierre à 54610 Morey (ravalement façades habitation privée) par l'Entreprise G.C.T. – 25 rue de Lorraine – 54840 Gondreville,

La Commune de BELLEAU,

### ARRETE du 30 septembre 2021 jusqu'à la fin des travaux.

**Article 1<sup>er</sup>.** A hauteur du N° 6 rue Saint Pierre - 54610 Morey : le stationnement sera interdit dans la zone de travaux, et la circulation se fera en chaussée rétrécie.

**Article 2.** La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise G.C.T. 25 rue de Lorraine – 54840 Gondreville, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

**Article 6.** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

**Article 7.** La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.


**Article 8.** Ampliation sera adressée à :

- ✓ Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex,
- ✓ Entreprise G.C.T. – 25 rue de Lorraine – 54840 Gondreville,
- ✓ Mme et M. LEJAL Sylvain – 6 rue Saint Pierre – 54610 Morey
- ✓ Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 29 septembre 2021.

Le Maire,

**Philippe BARTHELEMY**



*Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.*